



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

M.Huet-Lambing Cyril

Secrétaire Général National Adjoint SPS-CEA

Sps.di.pacacorse@gmail.com

Le 15 avril 2025.

À

Monsieur DARMANIN,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Objet : Port de l'arme hors service des ESP.

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Par la présente lettre ouverte, notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur une revendication prioritaire, qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de consolidation d'une administration pénitentiaire forte, responsable et protectrice, que nous prônons depuis des années : la police pénitentiaire.

Nous sollicitons l'ouverture d'une réflexion approfondie sur la possibilité, pour les agents des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP), de pouvoir, sur la base du volontariat et dans un cadre réglementé, porter leur arme de service en dehors de leur temps de travail.

Cette demande repose sur une réalité de terrain incontestable : nos agents sont aujourd'hui exposés, ciblés et insuffisamment protégés.

Le terme de "police pénitentiaire", que vous portez avec ambition et engagement, appelle une mise en cohérence des missions, des responsabilités... et des moyens.

Les agents des forces de sécurité intérieure, tels que les policiers et les gendarmes, peuvent – sous conditions – porter leur arme hors service. Nous posons la question, avec loyauté mais détermination : pourquoi cette possibilité nous serait-elle refusée, alors que nous faisons face aux mêmes menaces, dans le cadre de missions tout aussi sensibles.

Nos agents sont formés, évalués, habilités, et engagés dans des actions à haut risque, notamment dans le cadre de transferts de personnes détenues radicalisées, impliquées dans le narcotrafic ou dans des surveillances judiciaires complexes.

Les nouvelles formes de délinquance organisée, souvent d'une extrême violence, ciblent de plus en plus les représentants de l'État. Nos agents en font les frais : des bases souvent mal positionnées, mal protégées, bien identifiables, des sorties à des horaires tardifs les rendent particulièrement vulnérables, y compris en dehors de leurs heures de service.

Il ne s'agit pas ici d'un privilège, mais d'un impératif de sécurité. Cette mesure viserait d'abord à protéger les agents eux-mêmes, mais aussi à renforcer, de manière indirecte, la capacité de réponse de l'État en cas de situation d'urgence sur la voie publique.

Monsieur le Ministre, vous avez récemment réaffirmé votre volonté de bâtir une administration pénitentiaire forte, moderne et reconnue. Cette orientation, que nous saluons, doit aujourd'hui se traduire par des mesures concrètes, à la hauteur des enjeux.

L'autorisation du port d'arme hors service pour les agents ESP constituerait un premier signal fort, à la fois statutaire et opérationnel.

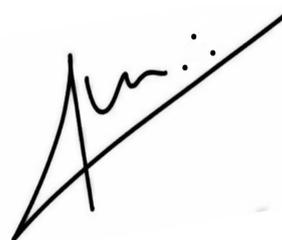
Nous vous appelons donc, avec respect mais détermination, à ouvrir ce chantier essentiel surtout dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Dans l'attente d'une réponse claire, rapide et ambitieuse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour la sécurité de nos agents. Pour la sécurité de tous.

Copie : DAP

Mr Huet-Lambing Cyril

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Huet-Lambing', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.